



Demandes de l'Association Nous Aussi



Pour les élections Présidentielles et législatives 2022



Présentation de Nous Aussi

Nous aussi est une association française de personnes handicapées intellectuelles.

Les adhérents et les dirigeants de Nous Aussi sont des personnes handicapées intellectuelles.

On appelle cela l'auto-représentation.

Nous Aussi est porte-parole de toutes les personnes handicapées intellectuelles, quelles que soient leurs difficultés et là où elles vivent.

Nous agissons pour :

- Que les personnes handicapées intellectuelles soient considérées comme des citoyens à part entière ;
- Que les décisions qui nous concernent ne soient pas prises sans nous ;
- Changer le regard porté par la société sur le handicap intellectuel.

Nous Aussi a plus de 450 adhérents et plus de 45 délégations locales dans toute la France.

Les demandes de Nous Aussi



1. L'auto-représentation

Nous avons le droit de participer aux décisions qui nous concernent.

Nous voulons participer aux décisions de tous les jours.

Nous voulons aussi participer à la construction des politiques du handicap.

Les processus pour l'élaboration des politiques du handicap doivent être accessibles pour les personnes handicapées intellectuelles.

L'auto-représentation a aussi besoin de moyens.

Des moyens financiers pour pouvoir réaliser nos travaux et nous former.

Des moyens humains comme des personnes de soutien pour nous aider, pas pour faire à notre place.

2. L'application de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées



Un texte très important rappelle tous nos droits.

C'est la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées.

Ces droits ne sont pas encore complètement respectés en France.

La France doit respecter ces droits.

La convention dit que nous avons le droit de mener une vie comme tout le monde, pleinement inclus dans la société.

C'est ce que nous voulons.

Pour cela c'est important de changer le regard de la société sur le handicap intellectuel.

Pour cela c'est important aussi de rendre la société accessible aux personnes handicapées intellectuelles.

3. Le vote



Pour nous, voter c'est être un citoyen comme les autres.

La Loi a changé en 2019, mais :

Les élections doivent aussi être rendues pleinement accessibles aux personnes handicapées intellectuelles pour que l'on puisse exercer nos droits de citoyens.

Il faut rendre les campagnes électorales et les bureaux de vote faciles à comprendre.

Il faut aussi donner des informations faciles à lire et à comprendre sur le droit de vote et sur les élections pour que tout le monde connaisse ses droits.

4. Le Facile à Lire et à Comprendre



C'est important pour les personnes handicapées intellectuelles d'avoir des informations accessibles.

Avec le Facile à Lire et à Comprendre nous pouvons être plus autonomes dans la vie de tous les jours,

faire les démarches administratives,

accéder à des formations, à la culture,

comprendre nos droits et l'actualité...

Il y a une méthode européenne pour rendre l'information accessible : le Facile à Lire et à Comprendre.

Il faut faire connaître le facile à lire et à comprendre.

Il faut le rendre obligatoire dans certains cas.

Le facile à lire et à comprendre aide aussi toutes les autres personnes avec des difficultés de compréhension : personnes âgées, personnes qui comprennent mal le français , etc...



5. Le travail

Nous avons le droit de travailler comme tout le monde, de choisir notre travail et de gagner notre vie.

Nous voulons pouvoir travailler si nous en avons envie, même si ce n'est que pour quelques heures.

Nous voulons de l'aide et un environnement de travail adapté.

Nous voulons être formés grâce à des formations accessibles.

Nous voulons aussi des informations accessibles sur le travail et l'emploi.

Nous voulons garder les différentes possibilités pour travailler :

- Le milieu ordinaire
- L'entreprise adaptée
- L'ESAT

Nous voulons pouvoir passer de l'un à l'autre ou faire par exemple un mi-temps dans l'un et un mi-temps dans l'autre.

Nous voulons avoir la possibilité de revenir en arrière si un endroit ne nous convient pas.

Nous voulons un meilleur statut dans les ESAT, avoir une reconnaissance de notre expérience professionnelle, participer au comité social et économique, ...

Les entreprises doivent respecter leur obligation d'emploi.

Les entreprises doivent avoir moins de préjugés.

Nous voulons des services pour nous informer, pour nous aider à aller en milieu ordinaire, et pour nous aider quand nous sommes en milieu ordinaire.

Les ESAT et les entreprises adaptées doivent aussi nous aider à aller en milieu ordinaire.

Parfois nous sommes fatigués avant l'âge de la retraite.

Nous voulons pouvoir travailler moins, faire un travail moins difficile ou arrêter de travailler plus tôt.

6. La vie autonome



Être autonome, c'est pouvoir décider pour sa vie, c'est être libre, c'est pouvoir choisir.

Tout le monde doit pouvoir être autonome selon ses capacités.

Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas besoin d'aide.

Cela veut dire se faire aider seulement quand on le décide, et quand on en a vraiment besoin.

Nous ne devons pas être exclus des décisions qui nous concernent.

Il ne faut plus décider à notre place. Il faut nous aider à décider.

Concernant notre lieu de vie, nous voulons choisir la solution que nous préférons : foyer, appartement ou famille.

Ce choix est en fonction de nos envies, de nos capacités, des moments de notre vie. Ce choix doit être respecté.

Des personnes handicapées intellectuelles ne peuvent pas réaliser leur projet de vie à cause du manque de réponses adaptées à leurs besoins.

Cela doit changer.

Il faut donner la possibilité aux personnes qui le souhaitent de vivre en appartement ou en maison, avec l'aide de services adaptés.

Il faut aussi que cela soit plus facile de trouver un logement et d'adapter le logement au handicap.

Certaines personnes préfèrent vivre en foyer.

Dans les foyers on doit pouvoir se sentir vraiment chez soi, avec les mêmes droits et la même liberté que si on avait notre propre logement.

En foyer, l'accompagnement doit être là pour aider l'autonomie de chacun.

Il faut aussi permettre aux personnes qui ont un handicap très important de progresser.

La formation des professionnels est importante.

Dès le début les professionnels doivent considérer les personnes accompagnées comme des personnes à part entière, qui ont des droits comme tout le monde et qui veulent vivre comme tout le monde.

L'entraide par les pairs nous aide à exprimer ce que nous voulons, à prendre les décisions.

Il faut soutenir l'entraide par les pairs.

7. La vie de couple

Nous voulons :



- Avoir une vie amoureuse
- Choisir et vivre notre vie de couple
- Vivre notre sexualité et choisir notre contraception
- Nous marier et nous pacser sans demander l'autorisation

Les établissements et services spécialisés doivent mieux nous informer et nous accompagner sur ces sujets.

Les services comme le planning familial ou les services d'aide et d'information pour la vie de couple doivent aussi savoir accueillir et accompagner les personnes handicapées intellectuelles.

Les informations sur la sexualité pour le grand public doivent être disponibles en Facile à Lire et à Comprendre.

Toutes les personnes qui travaillent sur les violences familiales doivent aussi savoir accueillir et accompagner les personnes handicapées intellectuelles.

Concernant le mariage et le PACS, la Loi a changé en 2019, mais les freins existent encore par manque de connaissance de cette loi.

Être en couple ne doit ne pas avoir de conséquence financière pour la personne qui touche l'Allocation aux Adultes Handicapés appelée aussi « A.A.H ».

Être en couple est un droit.

Aujourd'hui les revenus du conjoint sont pris en compte pour le calcul de l'A.A.H.

Cela veut dire que l'A.A.H est calculée en tenant compte des revenus du conjoint.

La déconjugalisation, cela veut dire que les revenus du conjoint ne serait plus pris en compte dans les revenus de l'A.A.H.

L' A.A.H est une aide financière pour compenser un handicap.

On n'a pas le droit d'être en couple à cause de cette loi.

On n'a pas le droit de s'aimer et de fonder une famille a cause de cette loi.

On n'a pas le droit d'être heureux !

L'Association Nous Aussi continue son combat pour la déconjugalisation ; c'est à dire l'arrêt de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'A.A.H.

8. La vie de famille

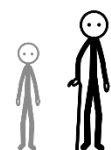


La parentalité des personnes handicapées intellectuelles est une réalité.

Des services doivent exister pour nous accompagner dans notre souhait d'être parents et dans notre rôle de parents.

Parfois les enfants des personnes handicapées intellectuelles sont placés sans justification. Les enfants ne doivent être placés que si c'est vraiment nécessaire.

9. Le vieillissement



Nous voulons préparer notre vieillissement, notre retraite.

Nous avons besoin d'aide et d'information accessibles.

Nous voulons que nos choix et nos préférences soient respectés.

Quand nous serons à la retraite, quand nous vieillirons, nous voulons continuer à vivre où nous voulons.

Nous ne voulons pas être forcés de quitter là où nous vivons.

Si nous vivons dans notre propre logement, nous voulons que cela dure le plus longtemps possible, avec l'accompagnement de services.

Si nous ne voulons pas rester chez nous, nous voulons des solutions qui évitent l'isolement et qui nous permettent de garder une vie autonome.

Il faut nous proposer des solutions différentes pour répondre à nos différents souhaits et besoins.

Concernant nos ressources, le minimum vieillesse ne suffit pas pour vivre.

Nous voulons rester en bonne santé le plus longtemps possible.

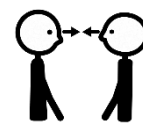
La santé doit être plus accessible et moins chère.

Nous voulons aussi profiter de la retraite.

À la retraite aussi nous avons des capacités.

À la retraite aussi nous voulons être inclus dans la société.

Pour plus d'informations



Nous Aussi

BP 310

75867 Paris Cedex 18

01 44 85 50 50

nous-aussi@unapei.org

www.nous-aussi.fr

